

**PROFESSEURE OU PROFESSEUR DE FRANÇAIS, LANGUE D'INTÉGRATION
AUPRÈS DES PERSONNES IMMIGRANTES ADULTES, CLASSE 1**

EMPLOIS OCCASIONNELS

Banque de candidatures — Recrutement : **675R00550602 (Montréal)**
 675R00550502 (Estrie)
 675R00550702 (Outaouais)
 675R00550302 (Capitale-Nationale)

Le ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration est présentement à la recherche de personnes candidates en vue de constituer une banque de candidatures afin de pourvoir à des emplois* de professeures ou de professeurs de français pour répondre à des besoins ponctuels de courte durée ou pour assumer une charge de travail de plus longue durée selon les besoins organisationnels.

Les emplois peuvent se situer dans l'une ou l'autre des régions suivantes :

Montréal — Île de Montréal, Laval, Saint-Jérôme,
Longueuil, Brossard, Saint-Jean-sur-
Richelieu, Granby, Saint-Hyacinthe

Estrie — Sherbrooke

Outaouais — Gatineau

Capitale-Nationale — Québec

Attributions

Sous l'autorité de la chef du Service de francisation de Montréal — milieu institutionnel, du chef du Service de francisation de Montréal — milieu communautaire ou du chef du Service de francisation de la Capitale-Nationale et des régions, vous enseignerez à des personnes immigrantes adultes la langue française, tant à l'oral qu'à l'écrit, ainsi que les diverses composantes socioculturelles de la société québécoise.

Vous devrez notamment :

- Concevoir une planification pédagogique, organiser des activités d'apprentissage et utiliser un matériel didactique approprié, notamment des documents informatiques, afin de permettre aux élèves de communiquer d'abord à l'oral et ensuite à l'écrit dans les situations de la vie quotidienne et de s'initier à la vie au Québec ;
- Évaluer les compétences acquises par les élèves en adéquation avec les orientations et les programmes ministériels en ce domaine ;
- Identifier chez les élèves les problématiques reliées à l'apprentissage du français et rechercher des solutions adéquates en collaboration avec les intervenantes et les intervenants du milieu d'enseignement et, au besoin, avec la conseillère ou le conseiller en francisation ;
- Soutenir l'intégration socio-économique des élèves par le biais d'activités pédagogiques favorisant leurs contacts avec les ressources mises à leur disposition par le lieu d'enseignement.

Salaire

Le salaire annuel† à l'entrée en fonction est calculé sur une base de 35 heures par semaine et se situe entre **41 390 \$ et 80 572 \$**. Une majoration de 11,12% s'ajoute au taux de traitement pour compenser certains avantages sociaux.

Conditions d'admission

- Détenir une attestation d'études d'au moins 16 années de scolarité reconnue par l'autorité compétente.

ET

Détenir un diplôme universitaire de premier cycle dont l'obtention requiert un minimum de 16 années de scolarité. Parmi ces années de scolarité ou des années de scolarité additionnelles, posséder au moins une (1) année (30 crédits)[‡] en pédagogie, en enseignement, en éducation, en linguistique, en didactique, en études françaises, en littérature de la langue française ou québécoise, ou dans toute autre discipline jugée pertinente. Le domaine d'études de cette scolarité étant une exigence additionnelle, il ne peut pas être compensé par de l'expérience de travail en enseignement ou par toute autre expérience de travail.

- Il est obligatoire de posséder la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou un permis de travail émis par l'autorité fédérale compétente pour occuper un emploi dans la fonction publique.

Une personne en attente de la preuve de son statut de résident permanent ou d'un permis de travail émis par l'autorité fédérale compétente peut être admise au présent processus de qualification. Toutefois, elle devra posséder ou la citoyenneté canadienne, le statut de résident permanent ou un permis de travail émis par l'autorité fédérale compétente au moment de sa nomination.

- Il faut également posséder une connaissance du français appropriée aux fonctions.

Dans l'éventualité d'une embauche, il vous sera demandé de soumettre des preuves de votre scolarité au ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, et ce, dans le but de valider votre admissibilité à la classe d'emploi de professeur, classe 1.

Modalités d'inscription

Période d'inscription : À compter du 12 août 2019

Cet appel de candidatures est affiché pour une durée indéterminée. Il est cependant possible d'y mettre fin à tout moment. Le cas échéant, un avis indiquant la date de fin de publication sera publié dans cet appel de candidatures au moins dix jours consécutifs avant cette date.

Formulaire d'inscription

L'inscription à la banque de candidatures doit obligatoirement s'effectuer à l'aide du formulaire d'inscription que vous trouverez en suivant ce lien : www.Québec.ca/employeurinnovant

Pour chaque scolarité, vous devez indiquer le nombre de crédits ou d'unités obtenus, à défaut de quoi celle-ci pourrait ne pas être considérée dans l'analyse de votre candidature. Cette information est disponible sur votre dernier relevé de notes.

Aux fins de la vérification de l'admissibilité, vous devez inscrire toute votre scolarité. **Seuls les renseignements contenus dans votre formulaire d'inscription seront considérés.**

Si vous possédez déjà une attestation de scolarité délivrée par le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec, veuillez l'inclure dans votre dossier.

Un dossier complet comprend le **Formulaire d'inscription** dûment rempli y compris :

- le numéro de l'appel de candidatures selon la ou les régions d'intérêt ;
- la signature de la personne candidate aux sections 11 et 12 ;
- une copie de vos diplômes d'études ou de vos relevés de notes pour vos études effectuées au Québec ou dans une autre province canadienne ;

et/ou

une copie du document **Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec** (attestation d'équivalence), pour vos études effectuées hors du Canada. Vous pouvez vous le procurer auprès du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration à la Direction de l'enregistrement et de l'évaluation comparative. Veuillez consulter le lien suivant pour plus d'information : <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative/index.html>.

L'admissibilité des dossiers sera effectuée qu'au moment où le Ministère aura identifié un besoin de professeures ou de professeurs de français, langue d'intégration auprès des personnes immigrantes adultes, et ce, selon les besoins des régions respectives. Le Ministère communiquera avec les personnes candidates lorsque l'évaluation de l'admissibilité des dossiers sera complétée.

Les personnes admissibles sur la base des renseignements contenus dans le formulaire d'inscription et des documents fournis pour confirmer l'admission pourraient faire l'objet d'une évaluation quant à la connaissance du français appropriée aux fonctions.

Transmission du formulaire d'inscription

Veillez transmettre votre dossier complet à l'adresse suivante :
Ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration
Direction générale des ressources humaines
1200, boulevard Saint-Laurent, bureau 2.200
Montréal (Québec) H2X 0C9

Ou par télécopieur au 514 873-1613

Ou par courriel à l'adresse suivante : offre-professeur@mifi.gouv.qc.ca

Information générale

Pour toute information sur **l'appel de candidatures**, vous pouvez communiquer avec la Direction générale des ressources humaines au 514 864-3579.

Pour toute information sur **les emplois de professeures et de professeurs de français, langue d'intégration auprès des personnes immigrantes adultes** (attributions, octroi des contrats, lieux d'enseignement, horaire et charge de travail, matériel utilisé, etc.), vous pouvez communiquer avec la Direction générale des services de francisation au 438 844-3064.

Nous vous prions de laisser un message détaillé dans la boîte vocale du numéro de téléphone ci-haut mentionné. Soyez assuré que nous vous rappellerons dans les plus brefs délais.

M-à-j. 2020-12-15

* Ces emplois font exception au processus de recrutement de l'employé occasionnel de la *Directive concernant les emplois occasionnels de la fonction publique*.

† Salaire au 1^{er} avril 2018

‡ Cette scolarité doit avoir été acquise dans un même programme d'étude